

**NOTICE INDIVIDUELLE "I.A. sport +"
Saison sportive 2014/2015**

- Avec I.A. sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile...

Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I.A. sport + de la MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I.A. sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du Contrat Raqvam Associations & Collectivités souscrit par l'association et se substitue à la garantie Indemnisation des Dommages Corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- I.A. sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2015, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- Que vous souscriviez ou non la garantie I.A. sport +, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné le cas échéant du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF).

* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document)

N° soc : 3518903 N **Bordereau à remettre au responsable de l'association**

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

N° tél :

Atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I.A.Sport+.

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) : Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3

Je souhaite souscrire la garantie I.A. sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2015, (et dans la limite de 12 mois maximum) sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Fait à Le Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

"Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Sauf opposition de votre part, elles pourront être utilisées pour l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par la MAIF et ses filiales, notamment en matière d'assurance et de banque, et être transmises à leurs partenaires. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer à tout moment auprès du Secrétariat Général de la MAIF, CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9 ou sec-general@maif.fr. Vous pouvez également exercer votre droit d'opposition en cochant les cases ci-après :

je m'oppose à l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par la MAIF et ses filiales je m'oppose à la transmission de mes données personnelles aux partenaires de la MAIF et ses filiales."

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.